



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédits de construction pour le Musée de l'Elysée et le mudac et projets de loi pour créer des fondations de droit public

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil un exposé des motifs relatif à la phase deux du développement de Plateforme10. Il s'agit de deux crédits d'ouvrage, le premier de 51.764 millions pour la construction du nouveau bâtiment qui accueillera le Musée de l'Elysée – Musée cantonal de la photographie et pour le mudac – Musée de design et d'arts appliqués contemporains, et le second de 11.685 millions, pour la réalisation du tracé de mobilité douce prévue dans le cadre du PAC notamment, et pour les aménagements extérieurs du site. Ces montants s'accompagnent de deux crédits d'études de chacun 100'000 francs, l'un concernant les études liées à la future affectation de la Maison de l'Elysée, l'autre concernant la transformation du « poste directeur » des CFF, sur la partie Est du site, en bordure des quais. Le texte adopté par le Conseil d'Etat comprend également deux projets de lois pour la création de fondations de droit public pour chacun des deux musées, et la mise à jour de la loi relative à la création d'une fondation similaire pour le mcb-a. Le Conseil d'Etat a également transmis au Grand Conseil un rapport sur le postulat déposé par le député Marc-Olivier Buffat concernant les stratégies déployées pour susciter l'intérêt du public en vue du futur « nouveau » mcb-a.

Construction du nouveau bâtiment pour le mudac et le Musée de l'Elysée ainsi que des voies d'accès

La demande de crédit d'ouvrage concernant « Un musée, deux musées » inclut, en plus de la construction du bâtiment, celle du programme complémentaire. Celui-ci concerne notamment le développement d'une zone attractive de promotion culturelle et de services (cafés, librairie-boutique, bibliothèque, espace accueil enfants, salles de réunion etc.). Dans le cadre du partenariat entre le Canton et la Ville de Lausanne, il est prévu que celle-ci contribue à hauteur de 20 millions de francs, outre la mise à disposition gratuit du terrain sous la forme d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), une procédure similaire à celle conduite pour la construction du mcb-a. Le montant du crédit de 51.764 millions demandé par le Canton comprend également les éléments nécessaires au fonctionnement du Conseil de direction de Plateforme10, qui a pour mission de coordonner les projets liés au projet et de réaliser son fonctionnement artistique et culturel.

Concernant les voies d'accès et les aménagements extérieurs, le crédit d'ouvrage de 11.685 millions de francs sollicité recouvre l'ensemble des aménagements extérieurs prévus sur le site Plateforme10, le traitement des accès au site et aux différents musées, ainsi que les nouvelles interfaces avec les différents projets en cours ou à venir sur et aux alentours de la gare de Lausanne. Il comprend également la transformation des arcades, le concours d'intervention artistique des trois institutions muséales et la mise en valeur patrimoniale de l'ensemble du site, avec notamment la valorisation de la plaque tournante ferroviaire et des traces historiques des anciennes halles CFF aux locomotives. Le programme inclut également la réalisation du tracé de mobilité douce prévue dans le cadre du PAC.

Des fondations de droit public pour le Musée de l'Elysée et pour le mudac

L'exposé des motifs adopté par le Conseil d'Etat comporte également deux projets de loi fondant la création d'une Fondation de droit public pour le Musée de l'Elysée, et une Fondation de droit public pour le mudac. Pour rappel, le statut de fondation publique confère la personnalité juridique à l'entité et lui permet notamment d'engager du personnel. Subventionnée, une fondation de droit public peut également recevoir des financements privés sous la forme de mécénat, de sponsoring, de dons ou de legs, ceci afin d'agrandir le patrimoine culturel tout en offrant un large panel d'expositions. Les deux fondations seront mises en œuvre pour l'ouverture du bâtiment « Un musée, deux musées ». La *Fondation du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)*, fera l'objet de deux subventions publiques, l'une de la Ville de Lausanne et l'autre du Canton, alors que la *Fondation du Musée cantonal - Musée de la photographie de l'Elysée* sera exclusivement subventionnée par le Canton.

Par ailleurs, l'exposé des motifs comprend également des propositions de mise à jour de la loi pour la création d'une fondation de droit public pour le Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a), ceci afin d'uniformiser le texte avec les deux projets adoptés par le Conseil d'Etat, notamment concernant l'appellation Plateforme10.

Crédits d'études et rapport au Grand Conseil

Le document transmis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat comprend également deux crédits d'études de 100'000 francs chacun, l'un concernant les études liées à la future affectation de la Maison de l'Elysée, l'autre concernant la transformation du «poste directeur» des CFF, sur la partie Est du site, en bordure des quais. Le premier crédit d'études rappelle notamment la différence entre le bâtiment, propriété de l'Etat, et les jardins de l'Elysée, propriété de la Ville de Lausanne et dont l'accès restera ouvert au public. Le second crédit d'étude est destiné à couvrir les études de programmation et de faisabilité nécessaires afin d'établir des propositions de variantes permettant de définir la nouvelle affectation de la partie hors sol du bâtiment «poste directeur» des CFF.

Dans la partie « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Marc-Olivier Buffat mise en valeur de la construction du MCBA (plateforme10) et inauguration du futur musée : Quelle stratégie pour susciter l'engouement du public? », le Conseil d'Etat rappelle les différentes mesures déjà mises en œuvre et à venir concernant cette thématique. En effet, de multiples présentations publiques ou conférences-débats ont été organisées, une salle d'information dédiée au futur musée a été créée dans les murs actuels du mcb-a, et de nombreux partenariats placés sous l'égide de l'avenir du mcb-a au sein de Plateforme10 sont développés.

Lausanne, le 14 février 2017

Renseignements :

DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, Président du Comité de pilotage, 021 316 20 01

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01

Ville de Lausanne, Grégoire Junod, Syndic, 021 315 22 00